

Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 21 Décembre 1964

Instance Ville de Royan/LECOMTE Edouard
Honoraires Me GEOFFROY

64756
Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre,
à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert
MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964

Etaient présents MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE,
MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE,
BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la demande de Monsieur le Maire, Me GEOFFROY Huis-
sier de Justice à Royan a procédé à un constat en ce qui
concerne l'affaire Ville de Royan/LECOMTE Edouard Jules à
Pré-Moine bd de la Marne.

En vue du règlement des honoraires qui lui sont dus,
Me GEOFFROY a produit deux mémoires dont le montant s'élève
respectivement à 114,96 F et à 192,90 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les états de frais présentés par Me GEOFFROY

DECIDE

- de mandater à Me René GEOFFROY, Huissier de Justice, 5,
Front de Mer à Royan, C. C. P. Bordeaux 595.29 la somme de
307,86 F qui lui est due à la suite de son intervention dans
l'affaire ville de Royan/LECOMTE Edouard Jules.
- que cette somme sera réglée sur le chapitre XXX article 5 du
budget Primitif 1964 "Honoraires d'Avoués et d'Avocats".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

ROCHEFORT-MER, 30 DEC. 1964
Le Sous-Préfet.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

[Signature]